Questionnaire Fit & Proper

Dirigeant effectif d’un candidat actionnaire qualifié – évaluation d’honorabilité

Références juridiques

* Pour les établissements de crédit, les compagnies financières et les compagnies financières mixtes (à dominante bancaire) : Articles 18 et 46 à 54 de la loi du 25 avril 2014 relative au statut et au contrôle des établissements de crédit ;
* Pour les entreprises d’assurance et de réassurance, holdings d’assurance et compagnies financières mixtes (à dominante assurantielle) : Articles 39 et 64 à 73 de la loi du 13 mars 2016 relative au statut et au contrôle des entreprises d’assurance et de réassurance  ;
* Pour les établissements de paiement et de monnaie électronique : Articles 19 et 25 à 33 de la loi du 11 mars 2018 relative au statut et au contrôle des établissements de paiement et des établissements de monnaie électronique ;
* Pour les dépositaires centraux de titres et les organismes de support d’un dépositaire central de titres : Article 27 du règlement (UE) n° 909/2014 sur les DCT
* Pour les organismes de support des dépositaires centraux de titres et les banques dépositaires : Article 14 de l’arrêté royal du 26 septembre 2005 relatif au statut des organismes de liquidation et des organismes assimilés à des organismes de liquidation[[1]](#footnote-2) ; et
* Pour les CCP : Article 30 du règlement (UE) n° 648/2012 sur les produits dérivés de gré à gré, les contreparties centrales et les référentiels centraux.

# Contexte

Les informations communiquées dans le présent questionnaire permettront à la Banque nationale de Belgique (ci-après « la BNB ») de réaliser une évaluation prudentielle de l’honorabilité du dirigeant effectif d’un candidat actionnaire qualifié dans une établissement financier belge. Pour plus d’informations à ce sujet, il est renvoyé à la communication NBB\_2017\_22. Il est demandé au dirigeant de fournir à la BNB des informations complètes et exactes.

# Déclaration du dirigeant effectif

Je soussigné(e) :

☐ confirme que, à ma connaissance, les informations fournies dans le présent questionnaire et dans ses annexes sont exactes et complètes ;

☐ confirme que j’informerai immédiatement la BNB en cas de modification importante[[2]](#footnote-3) des informations fournies ;

☐ autorise la BNB à procéder à toutes les enquêtes et recherches d’informations complémentaires qu’elle jugerait nécessaires, en vertu du droit national et européen, afin de recueillir et de vérifier les informations considérées comme importantes pour la conduite de l’évaluation de l’honorabilité ;

☐ déclare que je suis conscient(e) que mes données à caractère personnel seront traitées et conservées conformément aux réglementations européennes relatives à la protection des données en vigueur et à la déclaration de confidentialité de la BNB ;

Nom :

Signature :

Date :

# Identité du dirigeant effectif

| Informations relatives au dirigeant |
| --- |
| ANom |
| Genre | ☐ Masculin☐ Féminin☐ Autre |
| Nom de famille | Texte libre |
| Prénom | Texte libre |
| Autre(s) prénom(s) | Texte libre |
| Avez-vous déjà porté ou utilisé d’autres noms ? | ☐ Oui☐ Non |
| Si « Oui », veuillez fournir les informations suivantes, en indiquant tous les noms que vous avez utilisés (par exemple : nom de naissance, autres noms d’état civil, noms d’emprunt). |
| Genre | ☐ Masculin☐ Féminin☐ Autre |
| Nom de famille | Texte libre |
| Prénom | Texte libre |
| Autre(s) prénom(s) | Texte libre |
| Date du changement de nom | (YYYY-MM) |

|  |
| --- |
| BDomicile actuel (résidence si autre que le domicile) |
| Adresse | Texte libre |
| Code postal | Texte libre |
| Ville | Texte libre |
| Pays | Texte libre |
| Date d’arrivée à cette adresse | (YYYY-MM) |
| Avez-vous vécu dans un pays autre que votre pays de résidence actuel au cours des cinq dernières années ? | ☐ Oui☐ Non |
| Si « Oui », veuillez préciser quel(s) pays et la/les période(s) de résidence. | Texte libre |

|  |
| --- |
| CAutres informations concernant le dirigeant |
| Date de naissance | (YYYY-MM-DD) |
| Lieu de naissance | Texte libre |
| Pays de naissance | Texte libre |
| Nationalité(s) | Texte libre |
| Numéro du document d’identité ou du passeport en cours de validité | Texte libre |
| Pays de délivrance | Texte libre |
| Date d’expiration | (YYYY-MM-DD) |
| Numéro de téléphone, indicatif du pays compris (privé et professionnel si déjà disponible) | Texte libre |
| Adresse électronique (privée et professionnelle si déjà disponible) | Texte libre |

# Expérience

Il est demandé de veiller à ce que le CV à reprendre en annexe du présent formulaire précise au moins :

1. L’intitulé officiel du diplôme obtenu et sa date d’obtention ; et
2. L’expérience pratique de la personne concernée au cours au moins de ces 10 dernières années en mettant en exergue, le cas échéant, l’expérience dans le domaine financier.

# Réputation

IMPORTANT : « vous » s’entend ici comme « le dirigeant personnellement » et inclut également toute personne morale, tout partenariat ou toute entité sans personnalité juridique avec lequel ou laquelle le dirigeant est ou a été associé en tant que membre du conseil d’administration, titulaire d’une fonction de contrôle indépendante, cadre supérieur(e), actionnaire, partenaire, associé, ou actionnaire qualifié. Seuls les actes répréhensibles qui auraient été commis pendant la période où le dirigeant était associé à l’entité doivent être déclarés.

Les réponses apportées aux questions ci-dessous doivent inclure les affaires traitées dans des pays appartenant ou n’appartenant pas à l’Union européenne.

|  |
| --- |
| A |
| Faites-vous ou avez-vous fait l’objet d’une procédure pénale[[3]](#footnote-4) ou d’une procédure civile ou administrative[[4]](#footnote-5) (y compris toute procédure en cours, menée à terme ou en appel) ? Cette question couvre les enquêtes, les procédures de sanction ou les mesures prises ou imposées par des autorités publiques ou de surveillance ou des organisations professionnelles (par exemple : avertissement, blâme, etc.) compétentes dans toute juridiction. | ☐ Oui☐ Non |
| Si « Oui », veuillez fournir les informations suivantes : |
| Type de procédure | ☐ Pénale☐ Administrative☐ Civile☐ Autre |
| Si vous avez coché la case « Autre », veuillez préciser le type de procédure. | Texte libre |
| Stade où en est la procédure | ☐ En cours☐ Menée à terme☐ En appel |
| Veuillez décrire brièvement les charges et la nature des actes répréhensibles présumés (par exemple : faute intentionnelle ou négligence, etc.) et indiquer à quel stade en est la procédure. |
| Texte libre |
| Veuillez indiquer l’autorité chargée de la procédure et, si possible, la référence du dossier. |
| Texte libre |
| La procédure vous concerne-t-elle personnellement ou concerne-t-elle une entité à laquelle vous êtes ou avez été associé(e) ? | ☐ Oui, la procédure me concerne personnellement☐ Oui, la procédure concerne une entité à laquelle je suis ou ai été associé(e)☐ Non |
| Si les actes répréhensibles présumés, la procédure, l’enquête ou les sanctions vous concernent directement : |
| i. Précisez dans quelles circonstances et pour quelles raisons vous êtes concerné(e) directement.Texte libre |
| ii. Décrivez les mesures que vous avez prises pour prévenir les actes répréhensibles et/ou éviter qu’ils soient commis.Texte libre |
| iii. Qu’auriez-vous pu faire de plus pour éviter que ces actes répréhensibles présumés soient commis et avez-vous tiré des enseignements de ce qu’il s’est passé ?Texte libre |
| Si les actes répréhensibles présumés, la procédure, l’enquête ou les sanctions concernent des entités dans lesquelles vous occupez ou avez occupé des fonctions : |
| i. Précisez le nom de l’entité concernée.Texte libre |
| ii. Précisez votre rôle au sein de l’entité et indiquez si vous êtes ou étiez à la tête d’un service ou d’une ligne métier concerné(e) par la procédure (y compris par les sanctions ou les mesures imposées).Texte libre |
| iii. Étiez-vous membre de l’organe de direction, titulaire d’une fonction de contrôle indépendante ou cadre supérieur(e) lorsque les actes répréhensibles présumés ont été commis ?Texte libre |
| iv. Dans le cadre de vos fonctions au sein de l’entité, qu’avez-vous fait pour prévenir les actes répréhensibles présumés et/ou pour éviter qu’ils soient commis ?Texte libre |
| v. Qu’auriez-vous pu faire de plus pour éviter que ces actes répréhensibles présumés soient commis et avez-vous tiré des enseignements de ce qu’il s’est passé ?Texte libre |
| Date et/ou période de déroulement des actes répréhensibles présumés | (YYYY-MM) |
| Date de la décision, du jugement ou des conclusions (le cas échéant) | (YYYY-MM-DD) |
| Résumé du raisonnement sous-tendant la décision, le jugement ou les conclusionsTexte libre |
| Sanction ou peine reçue (ou probable en cas de condamnation si les procédures sont en cours)Texte libre |
| Précisez l’éventail des sanctions (à savoir la sanction la moins sévère et la section la plus sévère) qui pourraient ou auraient pu être infligées.Texte libre |
| La procédure a-t-elle abouti à un règlement (y compris au moyen d’un règlement extrajudiciaire) ? | ☐ Oui☐ Non |
| Si « Oui », veuillez fournir des détails (notamment les parties au règlement, la date, les montants convenus lors du règlement et toute autre information pertinente).Texte libre |
| Veuillez fournir des détails sur votre conduite ultérieure, notamment les enseignements tirés et les mesures correctrices prises.Texte libre |
| Décrivez tout autre facteur atténuant ou aggravant tel que la réhabilitation ou la récidive.Texte libre |
| Les procédures mentionnées ci-dessus ont-elles donné lieu à des récupérations de rémunération ? | ☐ Oui☐ Non |
| Si « Oui », veuillez fournir des détails.Texte libre |

|  |
| --- |
| B |
| Faites-vous ou avez-vous personnellement fait l’objet de mesures disciplinaires[[5]](#footnote-6) (y compris d’une exclusion d’une fonction de membre de l’organe de direction ou d’un renvoi d’un poste de confiance) ? | ☐ Oui☐ Non |
| Si « Oui », veuillez fournir les informations suivantes : |
| i. Motif de la mesure disciplinaireTexte libre |
| ii. Date ou période de déroulement des actes répréhensibles présumésTexte libre |
| iii. Avez-vous déposé un recours contre la mesure disciplinaire ?Texte libre |
| iv. Le cas échéant, veuillez fournir les coordonnées de l’entité impliquée dans la prise des mesures.Texte libre |
| v. Facteurs atténuants ou aggravants éventuelsTexte libre |

|  |
| --- |
| C |
| Faites-vous ou avez-vous fait l’objet d’une procédure de faillite ou d’insolvabilité ou d’une procédure similaire ? | ☐ Oui☐ Non |
| Si « Oui », veuillez fournir les informations suivantes : |
| i. Temps écoulé depuis la date de la décision (le cas échéant)Texte libre |
| ii. Statut et conclusion (le cas échéant) de la procédure (si elle a été menée à terme, veuillez préciser si elle a conclu à une faute intentionnelle ou à une négligence)Texte libre |
| iii. Mesures de précaution ou de saisieTexte libre |
| iv. Qui a déclenché la procédure (vous-même ou l’entité concernée) ?Texte libre |
| v. Le cas échéant, veuillez fournir des informations sur l’entité impliquée dans la procédure.Texte libre |
| vi. Détails concernant le rôle que vous avez joué, en particulier si vous avez été déclaré(e) responsable de l’insolvabilité de l’entitéTexte libre |
| vii. Facteurs atténuants ou aggravants éventuelsTexte libre |

|  |
| --- |
| D |
| Un établissement financier dans lequel vous occupez ou avez occupé une fonction de direction, ou dont vous influencez ou avez influencé concrètement la gestion, de quelque manière que ce soit, a-t-il déjà fait l’objet d’un renflouement ou été soumis à une procédure de restructuration, de rétablissement ou de résolution ? | ☐ Oui☐ Non |
| Si « Oui », veuillez fournir des détails.Texte libre |

|  |
| --- |
| E |
| À votre connaissance, avez-vous déjà personnellement figuré sur une liste de débiteurs peu fiables, faites-vous l’objet d’une appréciation négative sur une liste établie par une agence de crédit reconnue ou avez-vous fait l’objet d’une mesure d’exécution pour une dette inscrite sur une liste de ce type ? | ☐ Oui☐ Non |
| Si « Oui », veuillez fournir des détails.Texte libre |

|  |
| --- |
| F |
| Avez-vous déjà fait l’objet d’un refus, d’un retrait, d’une révocation, d’une suspension ou d’une annulation d’enregistrement, d’autorisation, d’adhésion ou de licence concernant l’exercice d’activités commerciales ou professionnelles ? Cette question porte également sur les évaluations d’aptitude antérieures réalisées par d’autres autorités compétentes (y compris à l’étranger[[6]](#footnote-7)) | ☐ Oui☐ Non |
| Si « Oui », veuillez fournir des détails.Texte libre |

|  |
| --- |
| G |
| En dehors des cas mentionnés par ailleurs dans vos réponses, avez-vous déjà été impliqué(e) directement ou indirectement dans une situation ayant suscité des préoccupations ou des soupçons quant à d’éventuelles activités de blanchiment de capitaux ou de financement du terrorisme ? | ☐ Oui☐ Non |
| Si « Oui », veuillez fournir des détails.Texte libre |

|  |
| --- |
| H |
| Avez-vous déjà personnellement omis de déclarer toute information que l’autorité de surveillance aurait été en droit d’attendre ? | ☐ Oui☐ Non |
| Si « Oui », veuillez fournir des détails.Texte libre |

# Informations complémentaires et annexes

| A |
| --- |
| Toute autre information jugée utile par le dirigeant aux fins de l’évaluation doit être ajoutée ici | Texte libre |

| B |
| --- |
| Veuillez joindre (le cas échéant) les documents suivants | ☐ une copie de la carte d’identité ou du passeport☐ un CV☐ un extrait de casier judiciaire, modèle 596 – 1, sous-catégorie 14 (délivré moins de trois mois avant la date d’introduction du présent questionnaire)[[7]](#footnote-8) ou document équivalent d’un pays étranger– Veuillez rendre votre numéro de registre national illisible sur tout document que vous soumettez à la BNB. En Belgique, le numéro de registre national se trouve, entre autres, au verso de la carte d’identité et sur l’extrait de casier judiciaire. |

# Déclaration de confidentialité pour le *fit & proper*

Lorsque vous soumettez le questionnaire dûment complété, vous attestez que vous avez lu et acceptez la déclaration de confidentialité de la BNB reproduite ci-dessous.

**Déclaration de protection de la vie privée de la BNB concernant le traitement des données à caractère personnel relatives aux évaluations de l’expertise et de l’honorabilité dans le cadre du contrôle des établissements financiers**

1 Cadre juridique de protection des données applicable à la Banque nationale de Belgique

Le traitement des données à caractère personnel par la Banque nationale de Belgique (BNB) tombe dans le champ d’application du règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l’égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, et abrogeant la directive 95/46/CE (règlement général sur la protection des données – RGPD).

2 La BNB en tant que responsable du traitement procédant à un traitement de données à caractère personnel

La BNB est le responsable des opérations de traitement des données à caractère personnel dans le cadre du contrôle des établissements financiers[[8]](#footnote-9).

3 Objets du traitement des données à caractère personnel de la BNB

Les données à caractère personnel sont collectées et traitées afin d’évaluer si les personnes responsables de la gestion ou d’une fonction de contrôle indépendante satisfont aux exigences d’expertise et d’honorabilité, c’est-à-dire si elles disposent des connaissances, des compétences et de l’expérience nécessaires à l’exercice de leurs attributions et font preuve d’une honorabilité suffisante.

4 Licéité des opérations de traitement des données de la BNB

Le traitement des données à caractère personnel aux fins susmentionnées est nécessaire au sens de l’article 6, paragraphe 1, points c) et e), du RGPD, en conjonction avec l’article 12bis de la loi du 22 février 1998 fixant le statut organique de la Banque nationale de Belgique, avec les lois particulières régissant le contrôle des établissements financiers et avec les règles européennes relatives au mécanisme de surveillance unique.

5 Catégories de données à caractère personnel traitées par la BNB

Les données suivantes à caractère personnel sont traitées au regard des évaluations de l’expertise et de l’honorabilité :

1. Les données à caractère personnel fournies par le dirigeant (par écrit ou au cours d’entretiens) qui portent sur :

**les données personnelles**, comme le nom complet, le numéro de carte d’identité ou de passeport, la nationalité ;

**les coordonnées**, comme l’adresse physique, l’adresse électronique, le numéro de téléphone ;

**les connaissances, les compétences et l’expérience**, comme les informations relatives à l’expérience professionnelle pratique acquise auprès de ses employeurs précédents et à l’expérience théorique (connaissances et compétences) acquises au cours des études et des formations ;

**la réputation**, comme le casier judiciaire ;

1. les données à caractère personnel dont l’autorité compétente a eu connaissance par d’autres moyens (par exemple, les médias) ;
2. les données à caractère personnel qui ne concernent pas le dirigeant, mais des tiers ;
3. tout commentaire effectué par les membres du personnel de la BCE et/ou de la BNB portant sur la prestation du dirigeant dans le cadre de la procédure relative à l’honorabilité et à l’expertise.

6 Accès aux données à caractère personnel collectées et traitées par la BNB

Aux fins énoncées à la section 3, l’accès aux données à caractère personnel peut être accordé aux personnes suivantes :

* au personnel et aux membres du Comité de direction de la BNB ;
* au personnel BCE des équipes de surveillance prudentielle conjointes (direction générale surveillance microprudentielle I ou II de la BCE) ;
* à des membres du personnel désignés de la direction générale Surveillance microprudentielle III, de la direction générale du Secrétariat du conseil de surveillance prudentielle et de la division Agréments de la direction générale du conseil de surveillance prudentielle de la BCE ;
* aux membres du conseil de surveillance prudentielle et du Conseil des gouverneurs de la BCE ;
* à d’autres membres du personnel désignés de la BCE formulant des avis et des conseils dans le cadre des évaluations de l’expertise et de l’honorabilité, comme le personnel de la direction générale Affaires juridiques ;
* à des experts externes et des contractants œuvrant au nom de la BNB ou de la BCE qui formulent des avis et des conseils dans le cadre des évaluations de l’expertise et de l’honorabilité, comme les conseillers juridiques externes ;
* à un nombre limité de membres du personnel d’autres institutions, organes, agences, autorités de surveillance et autorités nationales de l’Union (par exemple, procureurs en matière pénale, autorités chargées de la prévention du blanchiment de capitaux) ;
* à des tiers auxquels les données personnelles doivent être transmises conformément à une disposition légale.

7 Transferts de données à caractère personnel vers des pays tiers

Dans le cadre de la coopération prudentielle avec des autorités en dehors de l’Espace économique européen (EEE), vos données à caractère personnel peuvent être transférées en dehors de l’EEE à la demande de l’autorité d’un pays tiers. En l’absence d’une décision d’adéquation, des données à caractère personnel ne peuvent être transférées en dehors de l’EEE que si des garanties appropriées sont mises en place, telles qu’énoncées à l’article 46 du RGPD. Dans des cas exceptionnels, des transferts internationaux de données à caractère personnel peuvent également être instaurés sur la base de la dérogation prévue par l’article 49 du RGPD.

8 Délai de conservation

Sauf disposition contraire de la loi, les données à caractère personnel sont conservées selon les modalités suivantes :

* durant vingt ans à partir de la date de la requête de retrait de la demande avant qu’une décision officielle soit prise ;
* durant vingt ans à partir de la date à laquelle une décision négative est prise ;
* durant vingt ans à partir de la date à laquelle prend fin le mandat des personnes concernées au sein des organes d’administration ou des fonctions de contrôle indépendantes de l’entité soumise à la surveillance prudentielle en cas de décision positive ;
* durant vingt ans à partir de la date de la décision la plus récente en cas de réévaluation fondée sur des faits nouveaux.

Si des procédures administratives ou des poursuites judiciaires sont engagées, le délai de conservation est prolongé et prend fin un an après qu’elles ont débouché sur un arrêt ayant force de chose jugée.

9 Droits de la personne intéressée

Toute personne dont les données font l'objet d'un traitement a le droit, pour autant que les conditions prévues par les lois et règlements applicables en la matière soient remplies :

(1) d'avoir accès à ces données et, le cas échéant, de les rectifier ;

(2) de s'opposer à un tel traitement pour des motifs tenant à sa situation particulière ;

(3) d'obtenir l'effacement de ces données ou la limitation du traitement de ces données.

10 Informations de contact en cas de questions et de demandes

Pour toute question relative aux données à caractère personnel ou pour l’exercice de vos droits, vous pouvez prendre contact avec le délégué à la protection des données de la BNB en envoyant un courriel à l’adresse dataprotection@nbb.be.

11 Plainte auprès de l’Autorité de protection des données

Si vous estimez que vos droits découlant du RGPD ont été violés dans le cadre du traitement de vos données à caractère personnel, vous avez le droit d’introduire à tout moment une plainte auprès de l’Autorité de protection des données.

12 Modifications apportées à la présente déclaration de confidentialité

La présente déclaration de confidentialité peut être modifiée pour prendre en compte toute nouvelle évolution juridique.

Date de révision : 08.11.2019

1. Le seuil étant fixé à 5 pourcents pour ces organismes à la date de parution de ce formulaire (février 2023), toutes références à un éventuel « candidat actionnaire qualifié » doivent être lues comme références à un candidat actionnaire souhaitant d’acquérir une participation de plus de 5 pourcents. [↑](#footnote-ref-2)
2. Une modification importante désigne toute modification de nature à affecter l’honorabilité du dirigeant. [↑](#footnote-ref-3)
3. Tous les antécédents judiciaires doivent être mentionnés, quel que soit le temps écoulé depuis les faits sous-jacents. Les extraits de casier judiciaire qui ont été supprimés du casier judiciaire, par exemple en raison d’une réhabilitation, doivent également être répertoriés. [↑](#footnote-ref-4)
4. Les exemples de procédures civiles ou administratives incluent les procédures dans les domaines suivants : de la banque, de l’assurance, des services d’investissement, des marchés des titres, des instruments de paiement, du blanchiment de capitaux, des retraites, de la gestion d’actifs ou dans tout secteur financier réglementé et comprennent tout avis officiel d’enquête ou de mise en accusation, de mesure disciplinaire en cours ou de procédure en cours de faillite, d’insolvabilité ou de procédure similaire en cours, ou de violation du droit de la concurrence. [↑](#footnote-ref-5)
5. Notamment dans le contexte d’une activité professionnelle ou d’un emploi. [↑](#footnote-ref-6)
6. L’expression « à l’étranger » couvre tout territoire qui se trouve en dehors de la Belgique. [↑](#footnote-ref-7)
7. Dans le cas de conglomérats ou de compagnies financières mixtes, la sous-catégorie 6 est également acceptée. [↑](#footnote-ref-8)
8. Au sens du point (7) de l’article 4 du RGPD. [↑](#footnote-ref-9)